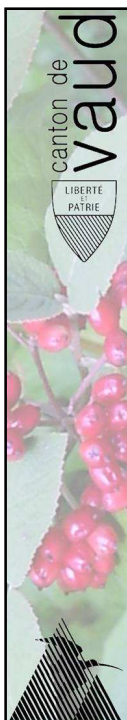


Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois
13 octobre 2011

- Réserves forestières -


Stratégies fédérale et cantonale Attentes et rôle du SFFN

Jean Rosset, Conservateur des forêts, SFFN



Contenu

1. Réserves forestières – stratégie fédérale
2. Stratégie cantonale
3. Attentes et rôles du SFFN
 - 3.1. Rôle de service forestier
 - 3.2. Rôle de propriétaire
4. Conclusions



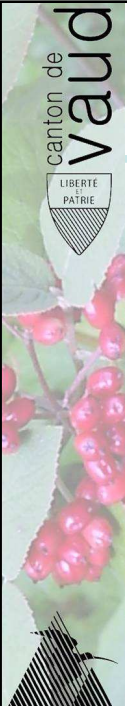
Réerves forestières – stratégie fédérale

Engagements internationaux pour la biodiversité

- Rio 1992
- Conventions sur la biodiversité (2002)
- Nagoya (déc 2010)

- Loi sur les forêts de 1991 prévoit des réserves forestières
- Lignes directrices de l'OFEFP de 1999 (principe des 10 % sous la forme de 5% réserve intégrale+ 5% gestion particulière)...
- ... approuvées par déclaration des Directeurs cantonaux des forêts de 2001
- RPT biodiversité en forêt (2008-2011 et 2012-2015)
- PFS + Politique forestière fédérale du CF du 31 août 2011
- Stratégie biodiversité CH (en consultation)

Service des forêts, de la faune et de la nature 13 octobre 2011, p. 3



Réerves forestières – stratégie cantonale

- Concept cantonal des réserves forestières (2003)
- Polfor VD (2006)
 - Objectif 3: "préservé la diversité biologique et paysagère des forêts"
- Plan Directeur Cantonal (2008)
 - Fiche F31 – partie grisée: ... *les espaces sylvicoles favorables à la biodiversité sont préservés par la mise en en réserve d'au moins 10% de la surface forestière...*
- RPT – CP biodiversité en forêt 2008-2011 et 2012-2015
 - Montant à disposition pour les réserves forestières (CH + VD)
Fr. 2.4 mio pour 2008-11 – Fr. 4.3 mio pour 2012-2015
- Projet de LVLFo du Conseil d'Etat de 2011
- Stratégie biodiversité (en cours d'élaboration) – REC
- Certification des forêts: 90% des propriétaires publics

Service des forêts, de la faune et de la nature 13 octobre 2011, p. 4



Rôles du SFFN dans la création de réserves forestières

- **application loi forestière et politique forestière** (p. ex. réponse du CE à l'interpellation Favrod du 16.3.2010)
- **intégration** de la gestion des forêts dans les autres politiques publiques (protection nature, AT, tourisme, développement régional, parcs naturels, etc.)
- **conseil** et appui aux partenaires / propriétaires
(études biodiversité, information, appui à l'organisation, mise en réseaux des personnes-clés, visites de sites protégés, etc.)
- **planification forestière** (PDF, PG)
- **soutien financier** et dédommagement (RPT, etc.)
- **formation**, échanges et soutien à la recherche
- **appui au changement** de paradigme forestier. A ce titre, la forêt vaudoise dispose d'assez de bois pour créer des réserves forestières naturelles sans mettre en péril l'approvisionnement de l'économie vaudoise

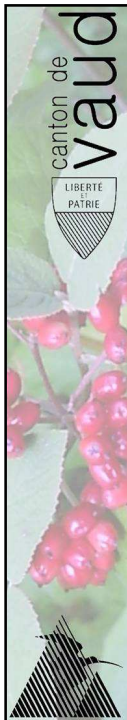
Service des forêts, de la faune et de la nature 13 octobre 2011, p. 5



Rôle du SFFN en tant que propriétaire de forêts cantonales

- **Contribution active des forêts cantonales à la mise en œuvre au niveau régional de la politique forestière vaudoise**, (qui comprend la création de réserves forestières, soit comme noyau de développement, soit comme complément à un projet d'autres propriétaires publics ou privés)
- **Contribution des forêts cantonales à la mise en œuvre des autres politiques du SFFN** (ex. de celle des parcs naturels) et du Plan directeur cantonal
- **Mise en œuvre de la certification** des forêts

Service des forêts, de la faune et de la nature 13 octobre 2011, p. 6



Conclusions

- La création de réserves forestières naturelles (notamment de grandes réserves) est une priorité de la politique forestière pour ces 15 prochaines années – et ce autant au niveau international, national que cantonal. C'est également une exigence émanant de la certification des forêts.
- Compte tenu des structures de propriété forestière, les communes portent une responsabilité importante dans la mise en œuvre de cette politique de gestion durable des forêts.
- Le SFFN est actif en tant qu'animateur et que propriétaire pour faciliter la mise en place de réserves forestières - sa palette d'outils d'intervention est large (appui stratégique et technique, soutien financier, ...).
- Au niveau de la région ouest du canton, la vision qui oriente l'action du SFFN est la création d'une grande réserve forestière d'au moins 500 ha + un réseau de plus petites réserves – la surface totale se montant à env. 4'000 ha.
- Le Canton de Vaud ne va pas manquer de bois en créant des réserves forestières ! – les forêts vaudoises peuvent fournir 40% de bois de plus à l'horizon 2050 que la moyenne des récoltes des 10 dernières années.